

Communiqué de presse du Risk Management Group - Le niveau de gestion épidémiologique pour les infections respiratoires passe en code jaune

Le 30 novembre, le RMG (Risk Management Group) a confirmé les tendances épidémiologiques de la semaine passée où la décision a été prise de passer en code jaune pour les infections respiratoires. Les mesures recommandées pour l'ensemble de la population restent le respect des règles d'hygiène de base et la vaccination contre le COVID-19 et la grippe, surtout si vous appartenez à un groupe à risque.

Cette décision suit l'avis du RAG (Risk Assessment Group), qui évalue le risque, et propose un code couleur selon le niveau de menace sanitaire et des recommandations sur base des différents indicateurs épidémiologiques.

On distingue quatre niveaux de menace :

- Code vert : circulation très faible des agents pathogènes respiratoires ; la pression sur les établissements de santé est bien maîtrisée.
- Code jaune : augmentation de la circulation des agents pathogènes respiratoires mais la pression sur les établissements de santé reste encore maîtrisée.
- Code orange : pression croissante sur le système de santé, nécessitant une intervention pour endiguer le phénomène.
- Code rouge : risque élevé et attente d'une surcharge du système de santé.

Sur la base des dernières données, le RMG a validé le code jaune du niveau de menace sanitaire. Cela veut dire que la circulation des virus au sein de la population augmente mais que la pression sur les établissements de santé est maîtrisée.

Afin de limiter le risque de propagation des infections respiratoires, il est essentiel de respecter les mesures d'hygiène de base, déjà bien connues, telles que :

- lavez régulièrement vos mains avec de l'eau et du savon ;
- Ventilez les espaces intérieurs ;
- En cas d'éternuement ou de toux, utilisez un mouchoir en papier à usage unique ou éternuer dans votre coude ;
- Restez à la maison si vous êtes malade ;

- En présence de symptômes, portez un masque et gardez vos distances (1.5 m), en particulier s'il s'agit de personnel du secteur des soins de santé et de personnes à risque.

Au-delà de ces mesures, il est important de vous faire vacciner contre la grippe et le Covid-19 et ce d'autant plus si vous avez plus de 65 ans ou que vous faites partie d'un groupe à risque.

Votre médecin ou votre pharmacien peut vous conseiller à ce sujet.